

**COMITE D'ORGANISATION DES ELECTIONS  
DU CONSEIL SUPERIEUR DES BURKINABE  
DE L'ETRANGER SECTION FRANCE (CSBE)  
AMBASSADE DU BURKINA FASO  
159, BD HAUSSMANN 75008 PARIS**

Paris le 4 juin 2012

**A tous les Présidents d'Associations Burkinabè  
en France**

**A Tous les Consuls Honoraires Burkinabè de  
France.**

**Objet : Election des délégués du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Etranger (CSBE)**

Madame, Monsieur,

Le mandat des délégués du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Etranger (CSBE) est arrivé à son terme, et conformément à la directive N° 1161/MAECR/SG/CSBE/SP il nous faut procéder au renouvellement des délégués. A cet effet, une Assemblée Générale des Burkinabè de France a été convoquée et s'est tenue le dimanche 3 juin 2012 dans la salle des fêtes de l'ambassade du Burkina Faso à Paris. Lors de cette Assemblée Générale, il a été mis en place un Comité en vue d'organiser lesdites élections. Aussi, ce Comité veut-il ici vous informer de ce qui suit afin de permettre aux élections de se dérouler dans des conditions convenables.

En ce qui concerne la France, 8 postes délégués sont à renouveler selon la répartition régionale suivante :

**REGION 1 : Île-de-France, Centre, Bourgogne, Outre-mer : 3 délégués.**

**REGION 2 : Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Picardie : 1 délégué**

**REGION 3 : Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Limousin : 1 délégué.**

**REGION 4 : Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon : 1 délégué**

**REGION 5 : Rhône-Alpes, Provence-Alpes, Côte-d'Azur, Auvergne, Corse : 1 délégué**

**REGION 6 : Champagne-Ardenne, Alsace – Lorraine, Franche-Comté : 1 délégué**

Selon les textes officiels, « est électeur tout Burkinabè âgé de dix huit (18) ans au moins et résidant dans la circonscription électorale ». « Est éligible tout Burkinabè âgé de Vingt un (21) ans au moins, justifiant d'un séjour d'au moins deux (2) ans dans le pays de résidence et jouissant de tous ses droits civiques ».

Le cadre général des élections des délégués est défini par la directive citée ci-dessus. A cela, le Comité a décidé d'ajouter les instructions suivantes pour l'organisation pratique des élections :

**1. Dépôt de candidature**

Les candidatures sont ouvertes dès l'envoi de ce courrier prévu le 07 juin 2012. Toute personne voulant faire acte de candidature doit remplir la fiche de candidature et l'envoyer avec les pièces à fournir sous pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Comité d'organisation de l'élection des délégués CSBE Ambassade du Burkina Faso 159, boulevard Haussmann 75008 Paris.

Les fiches de candidature sont transmises au responsable d'association qui devra la délivrer à tout candidat de sa ville ou circonscription. Elles peuvent être également fournies par le Comité.

Un exemplaire du bulletin de vote par Région sera mis à la disposition des consulats, des responsables d'associations et des candidats, qui devront en faire des copies afin d'assurer la bonne tenue des élections. C'est un bulletin de vote unique. Le nom de chaque candidat de la Région sera inscrit sur le bulletin de vote. Pour voter, il suffira de cocher le nom du candidat pour qui l'on donne son suffrage.

## **2. Lieux des Votes**

Pour la région1, Île-de-France, les votes auront lieu à l'Ambassade du Burkina Faso, sise, 159, Boulevard HAUSSMANN 75008 à Paris.

Dans les autres régions, les votes se dérouleront, soit dans les locaux des consulats honoraires pour ceux qui sont à proximité, soit dans les espaces retenus par les responsables des associations burkinabè.

Les responsables d'associations assurent l'organisation pratique (choix du lieu, diffusion de l'information, mise en place de la logistique...) des élections dans leur circonscription. Ils sont tenus d'informer leurs membres et les compatriotes de leur circonscription de la date et du lieu des votes, en prenant soin d'informer le Comité qui pourra envoyer un membre (ou plusieurs) pour la supervision. Les présidents d'associations sont reconnus comme superviseurs es qualité et doivent acheminer les votes au Comité.

Pour voter il faut pouvoir justifier de sa nationalité burkinabè par au moins l'un des documents suivants : Passeport, carte nationale d'identité, carte consulaire, carte de résidence, acte de naissance.

Le délégué est élu à la majorité simple (le plus grand nombre de voix) à un tour. En ce qui concerne la région1, Île-de-France, les délégués sont élus à un tour par classement en fonction du nombre de voix obtenu. Les trois candidats les mieux classés sont élus.

## **3. Calendrier des élections :**

Date	OBJET
<b>Jeudi 7 Juin 2012</b>	Envoie du courrier d'information générale Ouverture des candidatures
<b>Samedi 16 Juin 2012 à minuit</b>	Date limite de dépôt des candidatures (le cachet de la poste faisant foi).
<b>Lundi 18 juin 2012 à 18 heures</b>	Réunion du Comité Vérification et enregistrement des candidatures
<b>Mardi 19 Juin 2012</b>	Envoie des notifications des candidatures retenues Transmission du bulletin de vote à chaque Région
<b>Samedi 23 Juin au Dimanche 1<sup>er</sup> Juillet 2012</b>	Votes dans les cinq régions et dans le Centre, Bourgogne et Outre-mer rattachés à la région1
<b>Dimanche 8 Juillet 2012 de 9 heures à 17 heures</b>	Votes en Île-de-France rattachée à la Région 1 Dépouillement et proclamation de tous les votes
<b>Lundi 9 Juillet 2012</b>	Notification des résultats aux responsables d'association et aux candidats

Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter le Comité (ci-joint la liste des membres et leurs contacts).

Le comité compte sur la bonne collaboration de tous pour organiser des élections transparentes qui permettent de choisir démocratiquement des délégués capables de représenter valablement la communauté Burkinabè résidant en France.

Veillez, agréer, Madame, Monsieur, en l'expression de notre plus haute considération.

Le Comité

**COMITE D'ORGANISATION DES ELECTIONS  
DU CONSEIL SUPERIEUR DES BURKINABE  
DE L'ETRANGER SECTION FRANCE (CSBE)  
AMBASSADE DU BURKINA FASO  
159, BD HAUSSMANN 75008 PARIS**

PHOTO

**FICHE CANDIDATURE**

Je soussigné (e)

**NOM :**

**PRENOM :**

**ADRESSE :**

**FONCTION :**

Déclare me porter candidat (e) au poste de délégué (e) du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Étranger (CSBE) pour la Région :

DATE

SIGNATURE

**N.B.** : La date limite de dépôt des candidatures est **le samedi 16 juin 2012 à Minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

Cette fiche de candidature doit être jointe de **la copie d'une pièce justificative de la nationalité Burkinabè et d'une copie d'un justificatif du séjour en France d'au moins 2 ans** et expédiée sous plis recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : **Comité d'organisation des élections des délégués CSBE Ambassade du Burkina Faso 159, boulevard Haussmann 75008 Paris.**

**MEMBRES DU COMITE D'ORGANISATION DES ELECTIONS  
DES DELEGUES CSBE FRANCE**

M. BATIENO Jacques : Président – 06 84 76 04 04 – [batieno@free.fr](mailto:batieno@free.fr)

M. TRAORE Mamadou : Secrétaire – 06 25 64 68 91 – [matraorebf2@gmail.com](mailto:matraorebf2@gmail.com)

Mme HEMA Ramata : 06 87 80 74 89 – [ramatahema@hotmail.com](mailto:ramatahema@hotmail.com)

M. KERE Paul : 06 77 17 28 07 – [paul.kere@wanadoo.fr](mailto:paul.kere@wanadoo.fr)

M. BASSOLE Ambroise : 06 63 30 14 79 – [bassole.ambroise@laposte.net](mailto:bassole.ambroise@laposte.net)

M. COMPAORE Joël : 06 12 12 69 91 – [compaorj@hotmail.com](mailto:compaorj@hotmail.com)